

Conditions générales de vente AGITE

- **Préambule**

En validant sa commande, le Client déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

1. APPLICATION

1.1. Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de matériel et de prestations de services qui sont passées à la société AGITE, établie à "Le Valriant 2 - Bât A-2 - 1530 Route Nationale 8 - 13400 AUBAGNE", ci-après dénommée AGITE.

1.2. Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que AGITE n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

1.3. AGITE pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur le site web www.agite-galvano.fr. Les conditions en ligne au moment de la commande restent d'application pour cette commande. Le client est censé en avoir pris conscience, en avoir accepté toutes les clauses et renoncer à se prévaloir de ses conditions d'achat.

2. OFFRE ET COMMANDE

2.1. Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de AGITE, le délai de validité de nos offres est d'un mois.

2.2. Toute commande qui n'aura pas été précédée d'une offre écrite de AGITE, ne liera la société que si une acceptation écrite a été envoyée par AGITE.

2.3. **« Nos agents ou représentants ne disposent pas d'un pouvoir de représentation. Les ventes qu'ils négocient n'acquièrent donc un caractère ferme qu'après l'envoi par AGITE d'une acceptation écrite de la commande. »**

3. PRIX

3.1. Les prix de AGITE sont libellés en euros, TVA non comprise. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.

3.2. Les prix de AGITE ne visent que les fournitures et les prestations de services décrites dans les conditions particulières à l'exclusion de tous autres travaux et prestations. Si ceux-ci sont commandés par le client, ils lui seront facturés en plus du prix prévu dans les conditions particulières.

AGITE

Le Valriant 2 - Bât A-2
1530 Route Nationale 8
13400 AUBAGNE

Tél. : 04 42 03 23 81
Fax : 09 81 40 70 13
Email : contact.agite@free.fr
Internet : www.agite-galvano.fr

4. PAIEMENT

4.1. Les factures sont payables, dans la devise de facturation, au siège social de AGITE, au plus tard quarante cinq jours le Fin de Mois après la date de facturation sauf conditions particulières spécifiées sur le devis.

4.2. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, au siège social de AGITE, huit jours calendrier après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

4.3. En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures deviendra immédiatement exigible.

4.4. Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard équivalent à 3 fois le taux d'intérêts légal en vigueur, avec un minimum de 50 euros. Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 40 €.

5. DÉLAIS

5.1. Sauf garantie expresse donnée dans les conditions particulières, les délais de livraison mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité de AGITE ne pourra être engagée que si le retard est important et imputable à sa faute lourde.

5.2. Le client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par AGITE.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout code informatique écrit en vue d'être utilisé par le client restera la propriété de AGITE jusqu'au paiement de l'entièreté du montant des factures relatives à la prestation de services.

7. GARANTIES

7.1. AGITE garantit que le matériel fournis au client respectent les droits des tierces parties et ne sont pas illégaux.

7.2. Le client confirme que le matériel utilisé ou fourni à AGITE n'est pas illégal et ne viole en aucune façon les droits de tierces parties.

8. LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

Lorsque la prestation de services est terminée, AGITE n'assume plus aucune responsabilité que celles prévues à l'article 7. En conséquence, AGITE n'est tenu à aucuns dommages et pour des dégâts encourus par le client à la suite de modifications apportées à la prestation de services par le client ou n'importe qui en dehors du personnel de AGITE.

9. CONFIDENTIALITÉ

Tant le client que AGITE s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces, des informations confidentielles, en ce compris et, mais non limités aux informations financières, aux données de facturation et aux projets développés par AGITE.

10. RÉOLUTION DE LA VENTE

10.1. Le présent contrat est valable jusqu'au moment de l'achèvement de la commande.

10.2. AGITE est en droit de résoudre la vente, de plein droit, par une notification au client par lettre recommandée, en cas d'inexécution grave par le client d'une de ses obligations contractuelles, notamment s'il est en retard de paiement d'une facture de plus de trente jours calendrier ou si il s'avère qu'il n'exécutera pas ou risque sérieusement de ne pas exécuter l'une de ses obligations principales, et ce, avant même que cette obligation soit exigible.

10.3. En cas de résolution de la vente en application de l'alinéa ci-dessus, le client sera redevable à AGITE de dommages et intérêts fixés à 40% du prix de vente.

11. COMPÉTENCE

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de AGITE avec le client est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Marseille.

12. DROIT APPLICABLE

Les relations contractuelles de AGITE avec le client sont régies par le droit Français.

Fait à Aubagne, le 01/03/2010

Le gérant : MAERTEN Nicolas

